



QUAND PEUT-ON INSCRIRE SON ENFANT ?

Votre enfant est né en 2020, il peut aller à l'école pour la rentrée de septembre 2023 : le **lundi 4 septembre 2023**.

Voici la démarche :

1. Inscription à la Mairie avant le 31/05/2023, pour établir le certificat d'inscription : 04-76-65-00-90
2. Une fois le certificat obtenu, envoyer un mail à la directrice pour prendre un rendez-vous : ce.0380244J@ac-grenoble.fr
ou bien téléphoner à l'école entre 7h45 et 8h20/ 11h30-12h30/16h30-17h : 04-76-65-05-88.
3. Inscription à l'école.

Vous venez d'emménager à Burcin et vous souhaitez inscrire votre enfant de plus de 3 ans à l'école : la démarche est la même que ci-dessus.

Votre enfant a eu 3 ans entre le 01/01/2023 et le 23/04/23, il peut aller à l'école au retour des vacances de printemps, soit le **24/04/2023**.

Voici la démarche :

1. Inscription à la Mairie avant le 28/02/2023 pour établir le certificat d'inscription 04-76-65-00-90,
2. Une fois le certificat obtenu, envoyer un mail à la directrice pour prendre un rendez-vous : ce.0380244J@ac-grenoble.fr
ou bien téléphoner à l'école entre 7h45 et 8h20/ 11h30-12h30/16h30-17h : 04-76-65-05-88.
3. Inscription à l'école.